Formulaire de demande de conservation de notes au baccalauréat général - Candidat individuel - Session 2025

Les candidats au baccalauréat général qui ont échoué à l'examen et qui se présentent dans la même voie <u>peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieures à 10/20</u>, pendant les **cinq** sessions suivantes. Cette demande concerne chacune des épreuves du **premier groupe**.

Le candidat bénéficiaire de la conservation de notes, admis à l'issue des épreuves, ne peut se voir délivrer une mention.

Un candidat pouvant conserver le bénéfice des notes, qui n'en effectue pas la demande lors de son inscription à une session, ne pourra plus prétendre à la conservation des notes obtenues antérieurement à cette session.

N.B.: Les candidats au baccalauréat qui présentent à nouveau l'examen dans la même voie/série ou dans une autre voie/série peuvent demander à conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français, y compris les notes inférieures à 10/20, pour la session qui suit immédiatement leur succès ou leur échec.

Les notes de ces épreuves sont ensuite soumises au même principe de conservation que les autres épreuves (supérieures ou égales à 10/20, pendant les cinq sessions suivantes).

Je soussigné (e) NOM:	Prénom:
Etablissement (pour les candidats scolaires) :	
N° d'inscription :	lat (e) à la session 2025 de la voie générale ou technologique
☐ Demande la conservation de mes notes, des épreuves ponctuelles obligatoires , supérieur	es ou égales à 10/20 (à l'exception des notes aux épreuves anticipées de français qui peuvent
être inférieures à 10/20 dans le cas d'une nouvelle présentation à l'examen qui suit immédiater la même voie) pour les matières suivantes :	nent le succès ou l'échec), obtenues au 1 ^{er} groupe d'épreuves à une session antérieure (dans

Epreuves subies à la session 2020 :

Série précédemment présentée	Epreuves subies à la session 2020	Note obtenue	Académie d'obtention (si hors académie de Polynésie, fournir relevé de notes correspondant)	Conservation à la session 2025 au titre de l'épreuve :
	☐ Spécialité mathématiques	/20		Epreuve terminale de spécialité Mathématiques
ES	Spécialité sciences sociales et politiques accolée à l'épreuve terminale de sciences économiques et sociales	/20		Epreuve terminale de spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
	☐ Spécialité économie approfondie	/20		Epreuve terminale de spécialité Sciences économiques et sociales
	☐ Epreuve de littérature	/20		Epreuve terminale de spécialité Humanités, littérature et philosophie
L	Spécialité d'arts (arts du cirque, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre ou danse)	/20		Epreuve terminale de spécialité Arts correspondante Cultures de l'Antiquité
	Epreuve de langue vivante 1 ou 2 approfondie	/20		Epreuve de spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Série précédemment présentée	Epreuves subies à la session 2020	Note obtenue	Académie d'obtention (si hors académie de Polynésie, fournir relevé de notes correspondant)	Conservation à la session 2025 au titre de l'épreuve :
S	☐ Spécialité mathématiques	/20		Epreuve terminale de spécialité mathématiques
	☐ Spécialité physique-chimie	/20		Epreuve terminale de spécialité physique-chimie
	☐ Spécialité sciences de la vie et de la terre	/20		Epreuve terminale de spécialité sciences de la vie et de la terre
	☐ Spécialité informatique et sciences du numérique	/20		Epreuve terminale de spécialité Numérique et sciences informatiques
	☐ Epreuve de sciences de l'ingénieur sans choix d'épreuve de spécialité	/20		Epreuve terminale de spécialité sciences de l'ingénieur
Toutes séries voie générale	☐ Epreuve anticipée de français (écrite)	/20		Epreuve terminale de français (écrite)
	☐ Epreuve anticipée de français (orale)	/20		Epreuve terminale de français (orale)
	☐ Epreuve de philosophie	/20		Epreuve terminale de philosophie
	☐ Epreuve d'Histoire-géographie	/20		Evaluation ponctuelle au titre du contrôle continu d'Histoire- géographie
	☐ Epreuve de langues vivantes 1 et 2	/20		Evaluation ponctuelle au titre du contrôle continu de LVA et LVB
	Epreuve de contrôle en cours de formation d'éducation physique et sportive	/20		Evaluation ponctuelle d'éducation physique et sportive

Epreuves subies à compter de la session 2021 :

	Epreuves subies	Note obtenue	Année d'obtention	Académie d'obtention (si hors académie de Polynésie, fournir relevé de notes correspondant)	Conservation à la session 2025 au titre de l'épreuve :
Voie générale et technologique	☐ Epreuve anticipée de français (écrite)	/20	20		Epreuve terminale de français (écrite)
	☐ Epreuve anticipée de français (orale)	/20	20		Epreuve terminale de français (orale)
	☐ Epreuve de philosophie	/20	20		Epreuve terminale de philosophie
	☐ Epreuve orale terminale (Grand Oral)	/20	20		Epreuve orale terminale (Grand Oral)
	☐ Enseignement de spécialité 1, EDS concerné :	/20	20		Epreuve d'enseignement de spécialité
	☐ Enseignement de spécialité 2, EDS concerné :	/20	20		Epreuve d'enseignement de spécialité

Candidat	Signature du candidat (Signature du représentant légal oblig	Signature du représentant légal gatoire si le candidat a moins de 18 ans)
A Le		

Demande à remettre avec la confirmation d'inscription au baccalauréat de la session 2025